

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2017

Présents : Mmes AGRAIN, CHABANEL, DUPLAIN, MARTIN, VEISSEIX, VERILLAUD, MM COMTE, DOMINGUEZ, LANDOIS, PHILIBERT, PIN, SERRET.

Excusés : M. LIGNIER donne procuration à Mme VEISSEIX

Absents : Mme PALISSE, M. TORTEL.

Secrétaire de Séance : Séverine AGRAIN

URBANISME

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption** sur les parcelles ZC 219 et 220 (1/5 en pleine propriété) (1600 m²) et ZC 275 et 279 (1/5 en pleine propriété) (920 m²) 1580 route des Chanouilletts.

DELIBERATION AUTORISANT M. LE MAIRE A ESTER EN JUSTICE

M. le Maire indique que M. NAJOTTE a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, enregistrée le 06/03/2017, relative à l'arrêté du 6 janvier 2017 pris par M. le Maire de Charpey et accordant un permis de construire à M. et Mme VACHER.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à ester en justice** pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire Charpey contre M. NAJOTTE.

Il désigne Maître ANCEAU, avocat à Valence, pour représenter la commune dans cette affaire et il autorise M. le Maire à signer la convention d'honoraires avec Maître ANCEAU ainsi que tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette délibération.

PERSONNEL COMMUNAL

CREATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A 18H AU 09/05/2017 (EN REMPLACEMENT DU MEME POSTE A 12 HEURES)

Considérant l'augmentation de la charge de travail des agents de la collectivité suite à l'ouverture de la nouvelle classe maternelle, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique territorial**, permanent à raison de 18 heures hebdomadaires en remplacement du poste d'adjoint technique territorial à 12 heures hebdomadaires, à compter du 9 mai 2017.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade du poste à pourvoir.

CREATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A 28H AU 09/05/2017 (EN REMPLACEMENT DU MEME POSTE A 25 HEURES)

Considérant l'augmentation de la charge de travail des agents de la collectivité suite à l'ouverture de la nouvelle classe maternelle, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique territorial**, permanent à raison de 28 heures hebdomadaires en remplacement du poste d'adjoint technique territorial à 25 heures hebdomadaires, à compter du 9 mai 2017.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade du poste à pourvoir.

FINANCES

LOTISSEMENT LE VERGER 2 : FIXATION PRIX DU LOT 14

Vu qu'aucun organisme de logements sociaux n'est intéressé par cette parcelle car trop petite selon leur critère, il a été décidé de re-borner le lot 14 cadastré ZM 343 (de 1292 m² à 1020 m²) afin de pouvoir le vendre à un particulier.

Le Conseil Municipal, à 11 voix Pour, 2 Abstentions (Mme Verillaud et M. Landois), **décide de fixer le prix au mètre carré à 120 €**, soit un prix total de 122 400 € TTC.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 : Budget Principal et budget annexe lotissement le verger

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme VEISSEIX, doit délibérer sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2016 dressés par M. COMTE, Maire ; lesquels se résumant ci-dessous et étant en conformité avec les comptes de gestion.

A l'unanimité, M. le Maire ne prenant pas part au vote, **le Conseil Municipal a adopté les comptes administratifs 2016.**

BUDGET PRINCIPAL 2016

FONCTIONNEMENT

Libellés	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		22886.56
Opération de l'exercice	552 337.97	642 753.49
TOTAUX	552 337.97	665 640.05
Résultat de clôture		113 302.08

INVESTISSEMENT

Libellés	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté – Année 2015-	61 843.99	
Opération de l'exercice	282 784.57	211 200.84
TOTAUX	344 628.56	211 200.84
Résultat de clôture	133 427.72	
RESULTATS DEFINITIFS	20 125.64	

BUDGET LOTISSEMENT LE VERGER

FONCTIONNEMENT

Libellés	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		624 454,44
Opération de l'exercice	1 727.65	1 727.65
TOTAUX	1 727.65	624 454,44
Résultat de clôture		624 454,44

INVESTISSEMENT

Libellés	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		
Opération de l'exercice	1 727.65	0,00
TOTAUX	1 727.65	0,00
Résultat de clôture	1 727.65	
RESULTATS DEFINITIFS		622 726.79

VALENCE ROMANS AGGLOMERATION

EVOLUTION DU PERIMETRE ET MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE COMMUN AUTORISATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

Par délibération du 4 décembre 2014, la Communauté d'Agglomération a créé le service commun Autorisation du Droit des Sols (ADS). Ce service a été mis en place au 1^{er} janvier 2015 et comptait 31 communes adhérentes.

En 2015, plus de 1700 équivalent Permis de Construire ont été instruits par le service commun.

En 2016, l'activité du service instructeur devrait dépasser les 2000 équivalent permis de construire.

Au 1^{er} janvier 2017, les communes de Miribel, Saint-Michel-sur-Savasse, Parnans, Geysans, Saint-Christophe et le Laris, Montrigaud souhaitent également adhérer au service commun ainsi que quatre communes de la Communauté de Communes de la Raye (Barcelonne, Chateaudouble, Combovin et Montvendre). Le comité de suivi ADS, réuni le 26 octobre 2016, a donné son accord sur cette évolution du périmètre et pour modifier le règlement de fonctionnement du service commun.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, approuve l'évolution du périmètre du service commun** pour l'instruction des actes d'urbanisme avec l'intégration de 10 nouvelles communes citées précédemment et la modification de règlement de fonctionnement du service commun.

ADHESION AU SERVICE COMMUN RESTAURATION COLLECTIVE

M. le Maire rappelle que le marché public passé en 2013 par l'association La Comptine du RPI dans le cadre d'un groupement de commandes, pour l'achat des repas de cantine scolaire, arrivera à son terme début juillet 2017, et qu'il y a lieu de prévoir les conditions d'approvisionnement de repas de cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2017.

La commune peut, si elle le souhaite, adhérer au service commun «Restauration Collective» de la Communauté d'Agglomération «Valence Romans Agglo». Les objectifs poursuivis dans cette démarche sont l'optimisation des services, dans le but de proposer des repas de qualité, ainsi que la garantie de la sécurité et de la continuité du service.

Ce service assurant pour le compte de ses adhérents, la fabrication et la livraison, en liaison froide des repas pour les services scolaires, cela correspond aux spécificités attendues pour notre commune.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, approuve la convention de service commun Restauration Collective**, qui définit les conditions d'organisation et les modalités de fonctionnement de ce service (fourniture, livraison, facturation des repas), ainsi que l'annexe technique **et demande l'adhésion de la commune de Charpey** au service commun Restauration Collective de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo, (département cohésion sociale et communautaire), à partir du 1^{er} septembre 2017 pour une durée indéterminée.

QUESTIONS DIVERSES

ECOLE

Suite à l'ouverture d'une classe supplémentaire par l'inspection académique à la rentrée 2017, les mairies de Charpey et St Vincent ont réfléchi à l'emplacement de cette nouvelle classe.

La commune de Charpey a proposé la salle des associations de l'Espace d'Orfeuille et la commune de St Vincent les locaux de son actuelle cantine.

Il a été décidé de retenir l'emplacement proposé par la commune de St Vincent. L'actuelle cantine sera déplacée temporairement dans la salle des fêtes jouxtant l'école de St Vincent.

Cette solution s'avère temporaire au vu du nombre important de manutentions hebdomadaires nécessaires pour mettre et enlever les tables de cantine dans la salle des fêtes.

Une réflexion demeure quant aux locaux des écoles (agrandissement, construction, emplacement)

A Charpey, le 08/03/2017

La secrétaire de séance, Séverine Agrain